

HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTIONS

0 à 30 000 € : Forfait de 3 000 € TTC

30 000 € à 85 000 € : Forfait de 6 000 € TTC

85 000 € à 200 000 € : 7 % TTC du prix de vente

200 000 € à 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente

300 000 € et + : 5 % TTC du prix de vente

*** Honoraires à la charge du propriétaire**

LOCATIONS

Honoraires de location : 12 € TTC le mètre carré partagés par moitié entre bailleur et locataire conformément à la loi ALUR appliquée depuis le 15 septembre 2014.

Ces honoraires comprennent :

L'état des lieux sortant (éventuellement)

La communication

Les visites

La constitution du dossier

La rédaction du bail

L'état des lieux entrant

Etat des lieux entrant ou sortant sur demande du propriétaire : 3 € TTC

Bail uniquement : forfait 60 € HT (72 € TTC)

LOCATIONS SAISONNIÈRES / MEUBLÉES

30 % du loyer mensuel partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (hors charges dont TVA), par mois à concurrence d'un mois de loyer en sus du montant de la location.

TRANSACTIONS COMMERCIALES

Transactions :

7 % HT du montant de la transaction à la charge du vendeur.

Locations (sans achat du pas de porte ou du fonds de commerce) :

Avec création de bail 3, 6, 9 : Honoraires à la charge du preneur : 3 mois de loyer cumulés.

Bail précaire : Honoraires : 1 mois de loyer à la charge du preneur